



DCPJ - OCTRIS Roissy

ALLIANCE Police Nationale dénonce la décision prise, par un JLD du Tribunal de BOBIGNY, de ne pas prolonger la garde à vue d'un trafiquant de drogue présumé à ROISSY en invoquant le fait que ce suspect n'avait pas bénéficié d'un avocat dès le début de la mesure de GAV.

Il semble que certains magistrats se refusent à appliquer les dispositions légales liées à la criminalité et la délinquance organisées.

ALLIANCE Police Nationale s'inquiète de cette nouvelle dérive d'autant qu'elle est le fait de magistrats censés appliquer la Loi française.

Nous attendons de notre administration qu'elle prenne les mesures qui s'imposent, afin de ne pas laisser nos collègues seuls et impuissants face à de telles initiatives gravement préjudiciables aux enquêtes.

ALLIANCE Police Nationale apporte son total soutien à l'ensemble de nos collègues qui, une fois de plus, constatent une nouvelle entrave à l'exercice d'Officier de Police Judiciaire.